



Saisine du CHSCT Académique

Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Ministériel du 10 octobre dernier a dénoncé les manquements de l'employeur vis-à-vis des enseignants lors de la mise en place de la réforme des voies STI/STL.

Dans ce cadre, alors même que le ministère de l'Éducation nationale est conscient de la mise en place de cette réforme dans des conditions « regrettables », la FSU souhaite, en s'appuyant sur la lettre pétition jointe, saisir le CHSCT de l'académie de Besançon et demande que les effets de la mise en place de la réforme STI/STL, soient évalués. Plusieurs problématiques ont été ciblées :

- La perte d'identité professionnelle et la souffrance au travail : elle est induite par la mise en place d'enseignements fondés sur la notion du professeur unique en Sciences de l'Ingénieur ainsi que par un changement de discipline imposé dans l'urgence. Les collègues de Sciences Physiques sont dans le même cas avec le remplacement des enseignements de Physique appliquée par des enseignements de Physique Chimie.
- Les conditions de la mise en place de la réforme : les formations mises en place ne répondent pas aux besoins des collègues et s'ajoutent le plus souvent à leur temps de service. Une charge de travail supplémentaire importante est exigée pour répondre à la demande institutionnelle du professeur unique en Sciences de l'Ingénieur et pallier notamment le manque de pilotage et de moyens.
- Les conséquences sur les collègues victimes de mesures de carte scolaire : le premier concerne le manque de visibilité qu'ils ont sur la possibilité de retrouver à court terme un poste en établissement. Le second concerne les difficultés rencontrées par les collègues amenés à effectuer des remplacements dans une discipline qui n'est pas la leur, la technologie en collègue.

Afin d'analyser ces problématiques et leur effet dans toute leur complexité, la FSU demande la nomination d'un expert indépendant et réclame par ailleurs pour améliorer dès maintenant la situation des collègues :

- Que les DGH des établissements soient abondées avec les moyens permettant la mise en place du co-enseignement systématique sur les heures d'enseignement technologique transversal en STI2D et sur les heures d'enseignement de Sciences de l'Ingénieur en SSI.
- Que les conditions de formation des enseignants soient complètement reprises et revues avec notamment un crédit formation intégré dans le temps de service permettant une formation adaptée aux besoins de chacun à sa demande, tant pour les collègues de Physique Appliquée que pour les enseignants des disciplines technologiques industrielles et de laboratoire.
- Que soit prise en compte la situation particulière des enseignants victimes d'une mesure de carte scolaire. En effet, de nombreuses situations difficiles créent une véritable souffrance psychologique chez les collègues concernés.